

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 30 juin 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY représenté par Marcel PAULET, Sébastien ARNAUD par Alexandre VERGNON, Pauline GRANGER par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Christophe DEVUN par Michel BEAL, Lucie VARILLON par Stéphanie CUSSONNET,

Nombre de conseillers :

En Exercice : 29

Présents : 22

Excusés représentés : 7

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 29

M. Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_070

OBJET : Fixation du prix annuel de location des places de parking situées sur un terrain communal – rue des platanes et conditions pour les riverains

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2213-2,
Vu la délibération 2025_DEL_069 du 30/06/2025 autorisant la mise en location de places de parking sur un terrain communal,

Vu la nécessité de fixer un prix annuel pour la location des places de parking situées rue des platanes et de préciser les conditions pour les riverains,

Considérant que la fixation d'un prix annuel de location et la signature d'une convention d'occupation du domaine privé sont conformes à l'intérêt général et aux objectifs de développement urbain de la commune,

Avis favorable à la majorité (Pour : 27 ; Contre : 2-M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article 1 : fixe le prix annuel de location des places de parking situées rue des Platanes à 150 € par place, payable une fois par an avant le 30 octobre de chaque année.

Article 2 : précise que chaque riverain habitant à proximité devra signer une convention d'occupation du domaine privé, dont les modalités seront délibérées ultérieurement.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, y compris les contrats de location avec les riverains.

Article 4 : précise que les recettes issues de la location des places de parking seront affectées au budget général de la commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire
Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 07/07/2025